



SNESPARIS



Snes-FSU-Paris

SOMMAIRE

1. Édito. Calendrier.
2. DHG collèges et lycées.
3. Le Bac, je l'aime, je le défends, action du 14 février.
4. ULIS. Communiqué intersyndicale pour la journée FP du 22 mars.

S3 de Paris – 3 rue Guy de Gouyon du Verger 94112 ARCUEIL cedex
Tél : 01 41 24 80 52 - email : s3par@snes.edu - Site <http://www.paris.snes.edu>

MOBILISATION CONTRE UNE REFORME DU BAC DESTRUCTRICE : ON CONTINUE !

Le 6 février nous avons bravé la neige et le froid pour manifester notre désaccord avec la politique gouvernementale concernant le second degré. Nous continuons cette semaine avec **un rassemblement le mercredi 14 février**, jour de l'annonce de la réforme du baccalauréat par notre ministre J.M. Blanquer. Et nous resterons mobilisés ensuite face à une future réforme du lycée annoncée pour la rentrée 2018 dans les classes de Seconde ! Alors oui, dans les CA, où on se prépare à voter les DHG, on fait comme si tout sera comme d'habitude ; c'est d'ailleurs la volonté de l'Académie et du Ministère. Mais ne soyons pas dupes : lors de la dernière réforme du lycée, c'est progressivement que les DHG ont diminué et que les modifications et dégradations se sont mises en place (AP et ECJS/EMC en demi-groupe, regroupements de plus en plus compliqués des élèves en LV ou en Langues anciennes...). De même, c'est un an après la réforme du collège que déjà des coupes sont faites dans la marge académique rendant les choix de plus en plus compliqués !

Toutes ces réformes que nous connaissons dans l'éducation, depuis quelques années, ne visent avant tout qu'à **faire des économies** ! Celles du bac et du lycée mèneront à moins d'heures d'enseignement, moins d'épreuves à rémunérer au baccalauréat, à la fermeture de postes, à l'augmentation des compléments de service... **Mais elles reflètent aussi une conception de la société** qui n'est pas la nôtre : enfermer très tôt les élèves dans une orientation, accroître la sélection, laisser les inégalités entre établissements se développer. La communication gouvernementale dit évidemment le contraire et peut séduire ceux qui restent à la surface des projets : mais qui peut croire qu'un lycée modulaire mis en place en même temps que la sélection généralisée à l'université n'est pas fait pour trier les élèves ? Qui peut croire qu'un lycée à la carte profitera de manière équitable à tous ? Qui peut croire que les marges non-disciplinaires seront utilisées partout de la même façon et ne contribueront pas à augmenter les disparités entre lycées ? Qui peut croire qu'un bac maison ne va pas entraîner sa dévalorisation et accroître les inégalités entre établissements ?

C'est aussi par la baisse de nos salaires que l'on choisit de réduire la dépense publique : gel du point d'indice, journée de carence, report de mesures PPCR, alors même que nous avons un pouvoir d'achat en berne depuis au moins 2003. Mais la lutte continue aussi sur ce sujet : **la FSU, aux côtés d'autres organisations syndicales, appelle à la grève et à la manifestation le 22 mars sur ces questions**. Il est urgent de contre attaquer alors même que d'autres annonces se profilent, sur le recrutement des enseignants, sur le recours accru aux contractuels dans la fonction publique, sur l'instauration généralisée d'un système de retraites par point.

Nathalie Dehez, Laetitia Faivre, Elsa Le Goupil, Kitty Valcke
Co-secrétaires académiques du SNES-FSU Paris

CAPA Classe exceptionnelle

Agrégés 14/02
Psy-EN 5/03
CPE 6/03
Certifiés 16/03

On vote dans les S1

Jusqu'au 15 février
Remontée des résultats
de vote avant le 7 mars
17h00
(voir supplément du PS
n°75 et PSI n°385)

Congrès SNES-Paris

Réunion préparatoire
Au S3
- Thème 1 et 2 le lundi
5 mars à 17h
- Thème 3 et 4 le mardi
6 mars à 17h

Inscription au CAPPEI

Jusqu'au 15 février



**Le mercredi 14 février, le jour des annonces du Ministre de l'Éducation Nationale,
Dites non à un bac au rabais**

Venez déclarer votre flamme au baccalauréat !

A l'appel du SNES-FSU Paris, Créteil, Versailles
Rassemblement à partir de 14h30, Place de la Sorbonne
Prises de paroles, animations...

DHG collèges : rentrée 2018 dans le rouge.

Les collèges parisiens perdent 459h à la rentrée 2018, soit l'équivalent du fonctionnement d'un petit collège, pour seulement 60 élèves en moins ! -6h à Bernard Palissy, -7h à Elsa Triolet, -15h à Mallarmé ! La marge académique, abondée pendant 2 ans pour faire passer la pilule de la réforme du collège, a littéralement fondu. Or c'est sur cette marge que sont financés les dédoublements pour toutes les disciplines (sciences expérimentales, lettres, mathématiques, etc.), les enseignements de complément (LCA par exemple) ou encore un choix plus large de LV2. Les HSA sont en hausse partout pour compenser la disparition de 54 postes dans le second degré. +4 HSA à J. Perrin, +10 à G. Tillion ! Or plus d'HSA, c'est moins de personnels dans les établissements et une surcharge de travail pour les enseignants. C'est aussi sur les ULIS que l'académie a fait des économies : passant de 24 à 21h, le service des coordonnateurs.trices des ULIS se voit amputer de 3h de coordination (compensée par la mise en place d'une indemnité, moins avantageuse) et les DHG allégées d'autant.

DHG Lycées : Comment faire avec 125h en moins et toujours autant d'élèves ?

La question se pose à bon nombre de lycées parisiens qui voient leur dotation horaire globale baisser alors que leur structure n'a pas changé : Turgot -41h, Dorian -26h, Ravel -16.25h, ENC -15h, Carnot -14h, Condorcet -10h, Verlomme -9,5h, Colbert -9h. Certains lycées voient leur dotation augmenter parce que leur structure est augmentée. Mais souvent ils perdent aussi des heures de dotation complémentaire : Emile Dubois -32h, Hugo -23h, Tirel -20h, Villon -19.5h, Siegfried -16h, Rodin -14h, Jean Lurçat -10h, Boucher -7h, D'Alembert -4h, Bert -1.75h.

Partout, les heures ont été prises sur la dotation complémentaire. Celle-ci avait souvent été abondée pour reconnaître des difficultés particulières dans certains lycées. Les difficultés sont hélas souvent toujours là. Mais il va falloir choisir entre dédoublements, réduction des horaires nationaux ou regroupements de classes pour un nombre croissant d'enseignements.

Par ailleurs, les DHG nous apprennent aussi que le LPO Jean Lurçat va devenir un lycée technologique tertiaire : sa première ES disparaît au profit d'une première STMG tandis que le LG Paul Bert devient un LPO : il accueillera à la rentrée une première et une terminale STMG (le lycée Rodin l'est également devenu depuis l'an passé). Enfin, de nombreuses modifications sont apportées dans les structures (18 fermetures de divisions pour 17 ouvertures sans compter les changements de séries voire de voies) avec des risques sur les services des collègues (CSD : complément de service donné, voire MCS : mesure de carte scolaire). Pour Bergson et Voltaire, qui ont absorbé la hausse démographique dans l'urgence ces dernières années, la perte respective de 4 et 3 divisions va entraîner des conséquences sur les postes. On peut s'interroger sur la pertinence de bousculer autant chaque année les structures, notamment dans ces établissements qui concentrent déjà de la difficulté. Là où c'est encore possible, les classes seront plus chargées à la rentrée 2018.

Quelques établissements sont pour l'instant préservés. Mais si la future réforme du lycée suit les préconisations du rapport Mathiot, les DHG vont sans doute considérablement diminuer.

Suppression de postes à venir

Le GT sur les postes va avoir lieu à la rentrée : faites-nous remonter toutes les informations nécessaires, notamment si des postes sont proposés à la suppression alors qu'il y a assez d'heures pour les conserver. La section académique est aussi à votre écoute pour faire connaître les règles en cas de MCS, et pour accompagner les collègues syndiqués concernés dans leur démarche au mouvement intra-académique.



LE BAC, JE L'AIME, JE LE DEFENDS !

**Le mercredi 14 février
venez déclarer votre flamme au baccalauréat !**

Le 14 février, en Conseil des Ministres, Jean-Michel Blanquer annonce les grandes lignes de la réforme du baccalauréat. Au programme, diminution du nombre d'épreuves et recours au contrôle continu. Autant de perspectives dangereuses pour nos élèves et nos métiers. Le tout au terme d'une pseudo-consultation des organisations représentant les personnels.

Le baccalauréat mérite bien mieux que cette course de vitesse qui passe sous silence les véritables enjeux du bac et du lycée !

**Rassemblement le mercredi 14 février,
à partir de 14h30, Place de la Sorbonne, à Paris
Prise de paroles, animations...**

**Le jour des annonces du Ministre de l'Education
Nationale,**

**Dites non à un bac au rabais et
Venez déclarer votre flamme au baccalauréat !**

ULIS : victimes des économies d'échelle.

Mauvaise nouvelle dans les ULIS des établissements du second degré avec les DHG de la rentrée 2018. Le ministère a décidé de faire le ménage..., et des économies au passage, sur le dos des ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire). Ainsi, nous avons pu constater, dans les commissions permanentes qui se sont organisées fin janvier/début février, qu'elles perdaient 3h sur leur dotation de base (de 24h, elles passent à 21h) et que dans la dotation complémentaire, la ligne « Ulis : coordination et synthèse » devenait cette année « complément de dotation » (de 4h). Le Ministère a profité à la fois du fléchage flou de 3h qu'avait à disposition le coordonnateur d'Ulis et de la création de plusieurs indemnités pour les éliminer de leur dotation sous le prétexte « d'équité » et de « clarté ». En effet, depuis le 1^{er} septembre 2017 (Décret n° 2017-967 du 10 mai 2017), un complément indemnitaire pour le suivi des élèves est venu se greffer à d'autres pour les coordonnateurs d'Ulis, qui a été étendu aux collègues Professeurs des Ecoles. Il s'agit de l'ISAE (indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves) complément indemnitaire qui jusqu'alors leur était refusé ; elle équivaut à une IMP de 1200 euros par an. D'autres indemnités s'y ajoutent et se cumulent suivant les cas : une indemnité de fonction particulière existe désormais pour les enseignants du second degré qui ont un 2 CA-SH (Certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves

en situation de handicap) ou un CAPPEI (Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive) d'un montant de 844,19 euros/an (Décret n° 2017-966 du 10 mai 2017). Condition : il faut assurer au moins un demi-service dans l'enseignement spécialisé [une indemnité pour les Professeurs des Ecoles spécialisé existe déjà et est équivalente à cette dernière (Décret n°91-236 du 28 février 1991)]. Enfin, une nouvelle indemnité, qui concerne à la fois les enseignants spécialisés du 1^{er} et du 2^d degré, a été également créée, d'un montant de 1765 euros par an (Décret n° 2017-964 du 10 mai 2017 et arrêté du 10 mai 2017). Vérifiez vos feuilles de salaire et n'hésitez pas à les réclamer ! Mais ces 3h perdues, à quoi servaient-elles ? A financer la coordination indispensable avec les enseignants des classes concernées par l'inclusion, par exemple, alors que les 4h de dotation complémentaire, aujourd'hui, permettront l'intervention de professeurs de disciplines variées (EPS, anglais...) en fonction des besoins auprès des élèves d'ULIS. Que restera-t-il pour les temps de concertation avec les différents intervenants, les familles, la direction des établissements... pas grand-chose. Les ULIS avaient-elles vraiment besoin de cela à Paris dans un contexte haussier des effectifs ? Soyons attentifs aussi à ce que les heures faites devant élèves ne soient pas rognées elles aussi.

Journée de mobilisation du 22 mars (Communiqué commun des organisations CFTC-CGC-CGT-FAFP-FO-FSU-SOLIDAIRES)

POUR LES MISSIONS PUBLIQUES, L'EMPLOI, LE POUVOIR D'ACHAT TOUTES ET TOUS MOBILISE-E-S LE 22 MARS.

En dépit de la forte mobilisation unitaire du 10 octobre, plus les semaines passent, plus il se confirme que le Président de la République et le gouvernement demeurent sourds aux légitimes revendications portées par les agents à l'occasion de cette mobilisation.

Le gel de la valeur du point est maintenu, le jour de carence rétabli, l'injuste hausse de la CSG mal compensée, les coupes budgétaires et suppressions d'emplois confirmées.

De nouveaux projets viennent encore noircir un tableau pourtant déjà bien sombre.

Tout laisse craindre en effet que CAP 22 ne s'avère être qu'une opération visant à habiller de profondes remises en cause des missions publiques, ce que confirment les annonces inacceptables faites le 1^{er} février qui, si elles sont appliquées, constitueraient à la fois une menace grave contre le Statut Général et tou.te.s les agent.e.s.

Ces politiques vont venir fortement aggraver une situation où déjà, que ce soit dans les administrations de l'État, dans les hôpitaux publics et dans les collectivités territoriales, on ne compte plus les services fonctionnant dans des conditions dramatiques, sans les moyens nécessaires – qu'ils soient humains ou budgétaires – et dans lesquels les conditions de travail sont détériorées comme jamais.

IL EST IMPÉRATIF ET URGENT DE CHANGER DE DIRECTION !

Parce que la Fonction publique est garante de l'intérêt général au service de la cohésion sociale, parce que les moyens existent pour mettre en œuvre des orientations de progrès social pour tous, les organisations syndicales CFTC, CGC, CGT, FAFP, FO, FSU, Solidaires, constatant que leurs positions ne sont pas entendues et que leurs propositions ne sont pas prises en compte, appellent tou.te.s les agent.e.s des trois versants de la Fonction publique à :

UNE JOURNÉE D'ACTION, DE GREVE ET DE MANIFESTATIONS LE 22 MARS 2018

Pour :

- Une négociation salariale immédiate pour le dégel de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat ;
- L'arrêt des suppressions d'emplois et les créations statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin et non un plan destiné à accompagner de nouvelles et massives suppressions ;
- Un nouveau plan de titularisation des contractuel.le.s, de nouvelles mesures pour combattre la précarité et non pour favoriser son extension comme le préconise le gouvernement ;
- Des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle ;
- L'abrogation du jour de carence ;
- La défense et la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers.

D'ores et déjà, nos organisations soutiennent toutes les mobilisations qui, dans les trois versants de la Fonction publique, défendent les services publics accessibles à toutes et tous et les conditions de travail, en appelant à leur convergence. Pour contribuer à la réussite de cette journée, elles engagent une campagne d'information et d'alerte des personnels, notamment sous la forme d'une pétition unitaire.

Paris, le 7 février 2018